

# VILLE D'AUBANGE



# STAGES À THÈMES PRINTEMPS 2024



Pour les enfants âgés de 2,5 à 12 ans

A Athus, Aubange et Rachecourt

Du 29 avril au 10 mai

De 9h à 16h30

Accueil possible à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30

# INFORMATIONS GENERALES

## PROJET D'ACCUEIL

Le projet d'accueil (projet pédagogique + Règlement d'Ordre Intérieur) des stages de printemps est disponible en version papier (sur demande auprès du service jeunesse) ou sur [www.aubange.be](http://www.aubange.be) (onglet jeunesse)

Il est validé par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), organisme par lequel nous sommes agréés et subsidiés.

## ACCESSIBILITÉ

Nos stages de printemps sont destinés à TOUS les enfants âgés de 2,5 à 12 ans.

Si votre enfant a des besoins spécifiques, n'hésitez pas à prendre contact avec le service jeunesse afin d'en discuter et préparer au mieux sa venue: 063/37.20.40 - [jeunesse@aubange.be](mailto:jeunesse@aubange.be)

Les parents confrontés à des difficultés financières peuvent également prendre contact avec le CPAS d'Aubange: 063/37.20.00

## HORAIRES

7h30-9h : accueil gratuit

9h-12h : activités

12h-13h : temps de midi (**prévoir un pique-nique - pas de repas prévus**)

13h-16h30 : activités

16h30-18h30 : accueil payant en supplément

## TARIFS

### Pour la partie "activités" de 9h à 16h30:

- Enfant dont un parent au moins est domicilié sur la commune d'Aubange ou membre du personnel communal/paracommunal = forfait de 15€ la semaine (ou 12€ s'il y a un jour férié) ;
- Autre Enfant = forfait de 60€ la semaine (ou 48€ s'il y a un jour férié).

Toute inscription entrainera facturation!

Toute absence ne sera décomptée que sur présentation d'un certificat médical (remis au plus tard le 19/05/2023) ou sur décision du collège communal suite à une réclamation introduite par mail pour des circonstances exceptionnelles à l'adresse [jeunesse@aubange.be](mailto:jeunesse@aubange.be)

### Pour la partie "accueil":

Gratuit de 7h30 à 9h

Forfait de 10€/semaine de 16h30 à 17h30

Forfait de 20€/semaine de 16h30 à 18h30

En ce qui concerne l'accueil, la facturation se fait en fonction de la présence réelle de l'enfant.

Pour l'accueil du soir, une réduction de 50% est possible :

Si un parent au moins est domicilié sur la commune ou membre du personnel communal/paracommunal  
ET

en fournissant lors de l'inscription une composition de ménage et l'avertissement extrait de rôle 2022

où les revenus annuels bruts du ménage ne dépassent pas 40 000€ pour une personne isolée ou 60 000€ pour un couple.

Les paiements se feront sur facturation à l'issue des stages.

Certaines mutuelles participent financièrement aux frais pour des stages.

Renseignez-vous auprès de la vôtre pour obtenir le document adéquat. Remettez-le alors à la coordinatrice du stage en complétant préalablement vos coordonnées.

Une fois la facture payée, le service comptabilité de la Commune (063/38.09.46) vous le renverra par voie postale.



# INFORMATIONS GENERALES

## INSCRIPTIONS

**A partir du 11 mars:**

Par mail : jeunesse@aubange.be

Par courrier : ville d'Aubange - service jeunesse ; 22 rue Haute 6791 Athus

En déposant le formulaire dans la boîte aux lettres de la Commune : 22 rue Haute 6791 Athus

Ou sur rdv : service jeunesse – 063/37.20.40.

**Clôture des inscriptions : mercredi 24 avril**

### ATTENTION :

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE AVANT LE 11 MARS!**

**Les mails envoyés avant cette date ne seront pas pris en compte.**

Les places sont limitées pour chacun des stages et aucune inscription sur place ne sera possible !

Comme prévu par l'article 9 du règlement des stages de printemps et par l'article 10 du règlement des plaines de vacances de juillet :

**"S'IL EST CONSTATE LORS D'UNE INSCRIPTION QUE DES IMPAYES DE PARTICIPATIONS PRECEDENTES AUX STAGES DE PRINTEMPS OU AUX PLAINES DE VACANCES DE JUILLET DEMEURENT, CELLE-CI POURRA ETRE REFUSEE"**

## POUR UNE BONNE ORGANISATION DU STAGE...

Merci de prévoir :

- des vêtements pouvant être salis ;
- casquette et crème solaire s'il fait chaud ;
- chaussures et veste adaptées si le temps est pluvieux ;
- 2 collations + de l'eau en suffisance
- un casse-croute pour midi si l'enfant reste sur place
- et pour les plus petits : vêtements de rechange, langes, doudou, tétine...

Merci d'inscrire le nom de votre enfant sur l'ensemble de ses affaires.

En cas d'oubli d'effets personnels sur le lieu du stage, l'équipe vous les remettra alors dès que possible.

Par contre, si aucun nom n'est inscrit et que les équipes ne savent pas à qui les remettre, elles seront transférées

au service jeunesse (39 Avenue de la Libération à Athus). Elles y resteront disponibles jusqu'au 1/06/2024. Au-delà de cette date, l'administration se réserve le droit de donner les affaires à une association ou de les garder pour les plaines suivantes (vêtements de rechange).

Enfin, veuillez à ce que votre enfant n'apporte pas de GSM, lpad ou autre gadget de ce genre au stage ; L'administration communale décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

# THÈMES ET LIEUX 2024

	<u>SEMAINE 1</u> Du 29 avril au 3 mai	<u>SEMAINE 2</u> Du 6 au 10 mai
<b>ATHUS</b> Dolberg 2,5 - 12 ans	KOH LANTA	NATURE
<b>AUBANGE</b> 2,5 - 12 ans	NATURE	BIEN ETRE ET COCOONING
<b>RACHECOURT</b> 2,5 - 12 ANS	SUPER HÉROS	MUSIQUE

## ADRESSES

**Athus - Dolberg:**  
2 rue des tilleuls

**Aubange:**  
Moments d'accueil de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30: salle polyvalente  
Activités de 9h à 16h30: maternelles à l'école, rue du stade  
primaires à la salle polyvalente

**Rachecourt:**  
local de l'accueil extrascolaire et cantine, rue de la Strale

# FICHE D'INSCRIPTION

## ENFANT

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance: \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ Age au 29 avril 2024: .....

N° national belge: \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Adresse :

n° ..... Rue .....

Code postal ..... Ville .....

Pays .....

## PARENTS

### Parent 1

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance: \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ N° national belge: \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

N° de contact: .....

Mail: .....

### Parent 2

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance: \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ N° national belge: \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

N° de contact: .....

Mail: .....

### Chef de ménage pour facturation:

Parent 1  Parent 2  Autre: .....

n° ..... Rue .....

Code postal ..... Ville ..... Pays .....

### Autres personnes pouvant être contactées en cas d'urgence si les parents ne sont pas joignables ou autorisées à reprendre l'enfant:

Nom - prénom: .....

N° de contact: .....

Lien avec l'enfant: .....

Nom - prénom: .....

N° de contact: .....

Lien avec l'enfant: .....

### TARIF A APPLIQUER:

Enfant dont un parent au moins est domicilié sur la Commune d'Aubange ou membre du personnel communal/paracommunal (préciser le service: .....)  
= forfait de 15€ la semaine (12€ en cas de jour férié)

Enfant dont aucun parent n'est domicilié sur la Commune d'Aubange ou membre du personnel communal/paracommunal  
= forfait de 60€ la semaine (48€ en cas de jour férié)

### Semaine 1 du 29 avril au 3 mai

#### CHOIX DE STAGE

#### ACCUEIL

Athus Dolberg  
Koh lanta  
2,5 - 12 ans

Aubange  
Nature  
2,5 - 12 ans

Rachecourt  
Super héros  
2,5 - 12 ans

Mon enfant sera présent à l'accueil du matin, avant 9h (gratuit)

Mon enfant sera présent à l'accueil d'après-journée entre 16h30 et 17h30 (forfait de 10€ la semaine)

Mon enfant sera présent à l'accueil d'après-journée entre 16h30 et 18h30 (forfait de 20€ la semaine)

*Les infos concernant l'accueil sont à titre indicatif et la facturation se fera sur base des présences réelles de l'enfant.*

### Semaine 2 du 6 au 10 mai

#### CHOIX DE STAGE

#### ACCUEIL

Athus Dolberg  
Nature  
2,5 - 12 ans

Aubange  
Bien être et cocooning  
2,5 - 12 ans

Rachecourt  
Musique  
2,5 - 12 ans

Mon enfant sera présent à l'accueil du matin, avant 9h (gratuit)

Mon enfant sera présent à l'accueil d'après-journée entre 16h30 et 17h30 (forfait de 10€ la semaine)

Mon enfant sera présent à l'accueil d'après-journée entre 16h30 et 18h30 (forfait de 20€ la semaine)

*Les infos concernant l'accueil sont à titre indicatif et la facturation se fera sur base des présences réelles de l'enfant.*

Je soussigné(e) ..... atteste avoir pris connaissance du projet d'accueil des stages et plaines de la commune d'Aubange et l'approuve.

Date: \_\_ / \_\_ / 2024

Signature:

#### Protection de la vie privée

En sa qualité de responsable du traitement des données à caractère personnel, la Commune d'Aubange prend toutes les mesures nécessaires afin de rencontrer les exigences du Règlement général européen sur la protection des données n° 2016/679 (RGPD), ainsi que la législation belge relative à la protection de la vie privée.

Les informations que vous fournissez dans ce formulaire sont utilisées uniquement dans le cadre des stages de printemps: utilisation sur le terrain pour l'encadrement, pour la facturation ultérieure, pour une éventuelle enquête de satisfaction, pour les demandes de subsides correspondantes et pour un éventuel contrôle ultérieur de l'ONE.

Les données seront donc conservées le temps nécessaire à la réalisation de ces différentes tâches.

Vous pouvez demander à accéder aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par la Ville d'Aubange, tout comme vous pouvez demander à exercer le droit à la rectification et à l'effacement des données dans certains cas.

Hormis s'il est nécessaire de communiquer des données à caractère personnel à des tiers dont l'intervention en tant que tiers prestataires de services pour le compte et sous le contrôle du responsable est requise aux fins précitées, la Commune ne transmettra pas les données à caractère personnel collectées dans ce cadre, à moins que vous n'en ayez été informé(e) au préalable et que vous ayez explicitement donné votre consentement ou à moins que la loi ne l'exige, par exemple dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Les données à caractère personnel ne sont pas transmises à des pays tiers ni à des organisations internationales.

# FICHE SANTÉ

## ENFANT

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance: \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

## MUTUELLE

Collez ici une vignette mutuelle ou indiquez le n° national de l'enfant  
Pour les personnes ne résidant pas en Belgique, indiquez le n° d'identification européen

## ACTIVITES:

L'enfant peut-il participer à toutes les activités?  oui  non

Si "non", lesquelles? .....

## INFORMATIONS MEDICALES:

Médecin traitant : ..... N° de tél du médecin: .....

Votre enfant est-il atteint de (cocher):

diabète -  asthme -  épilepsie -  Handicap moteur -  incontinence

Handicap mental (si oui, précisez:.....)

AUTRE: .....

Allergie(s) ?  oui -  non laquelle et quelle(s) recommandation(s)? .....

Poids de votre enfant (utile en cas de prise en charge par les services d'urgence): .....

Votre enfant est-il vacciné contre le tétanos?  oui -  non Date du dernier vaccin:.....

Groupe sanguin: .....

Votre enfant porte-t-il \*des lunettes ?  oui -  non \*un appareil auditif?  oui -  non

Votre enfant a-t-il subi des interventions médicales ?  oui -  non Si oui, lesquelles? .....

Votre enfant a-t-il un régime alimentaire spécifique ?  oui -  non Si oui, lequel? .....

## PREMIERS SOINS

Les animateurs disposent d'une boîte de premiers soins.

Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments suivants et ce à bon escient: désinfectant, pommade réparatrice et calmante en cas de coups, brûlure ou piqûre d'insecte.

## MEDICAMENTS

Si votre enfant prend des médicaments, merci de nous fournir un certificat médical, daté et signé, spécifiant le nom du médicament, la dose et la durée du traitement annexé à votre inscription.

## REMARQUES

.....  
.....  
.....

## ACCORDS:

« Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris pour mon enfant par les responsables des stages de printemps ou par le service médical qui y est associé le cas échéant.

J'autorise le médecin à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale »

En cas d'urgence, les parents/tuteur seront avertis le plus rapidement possible.

Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et que l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur accord.

Je marque également mon accord pour : (cochez en cas d'accord – barrer en cas de refus)

Laisser rentrer l'enfant seul à la maison

Prendre et diffuser des photos et vidéos sur lesquelles figure l'enfant en vue de les publier dans le cadre communal (écho communal, presse locale, réseaux sociaux,...)

Date: \_\_ / \_\_ / 2024

Signature: